

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 17 et 18 octobre 2008

(Ces réunions se sont tenues les vendredi 17 à 14 h.30 et samedi 18, à 8 h.00 et 18 h au siège de la F.F.P.J.P.à Marseille)

Etaient présents : M. AZEMA, Président de la F.F.P.J.P.
Mme BRIANCON, MM. CANTARUTTI, CHARPENTIER, COSTE, DELCHET, DESMULIE, DUBOIS, Mme GALLAND, MM. IANNARELLI, JUAN, LOULON, MOREAU, NICOLIER, PLACON, SIGNAIRE, STIRMEL, Mlle THEDEVUIDE et M. THERON.

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. NATAF, Directeur Technique National
M. PERONNET, Conseiller Technique National

Etaient excusés : MM. CAMPO et CARBONNIER

Le Comité Directeur a entendu un exposé sur l'évolution des partenariats présenté par Maryan Barthélemy qui a d'abord tenu à remercier les membres de la Fédération des témoignages dont il a été l'objet à l'occasion de son mariage cet été. Ces éléments d'information seront repris dans les rubriques correspondantes de ce compte rendu.

I) ALLOCUTION DU PRESIDENT :

LE PRESIDENT, Claude AZEMA souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur présents et excuse l'absence de M. CAMPO retenu par ses obligations communales et M. CARBONNIER réalisant des actions en direction des handicapés.

Il signale le décès de M. Dominique TRAVERSA, ancien président de Ligue Champagne-Ardenne.

Il ajoute que MM. GUIGUE (Président de la Ligue Ile de France) et FERREIRA (Président de la Ligue du Centre) se sont vu attribuer la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports, M. VILLAREM (Président du Comité des Pyrénées Orientales) la médaille d'Argent et M. POU (Président du Comité des Hautes Alpes), la médaille d'Or. Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux récipiendaires.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :

Précisions sur son contenu :

Suite à une remarque justifiée formulée par M. COSTE sur la diffusion de ce compte rendu, LE PRESIDENT a indiqué que la faute lui en incombait seul car, bien qu'ayant reçu rapidement début juillet le texte revu par le Secrétaire Général, il avait beaucoup tardé à apporter ses corrections et à donner le BAT.

- Bien qu'oublié dans la liste des présents, M. CAMPO était bien présent.

- *Page 11- Discipline* : Il est précisé que, dans l'affaire concernant la demande levée de suspension à vie prononcée à l'encontre de M. GAUTHIER – sanction qui n'existe plus – si le Comité Directeur a donné son accord, il sera toujours possible à des clubs ou comités de refuser la délivrance d'une licence à l'intéressé avec motivation.

- *Page 7-Championnats de France :B)Remarques Générales* : Il faut préciser que la possibilité de faire effectuer des travaux d'intérêt général à un joueur convaincu d'utilisation de produits interdits est subordonnée à la mise en œuvre de l'article 39 du Règlement disciplinaire anti dopage qui prévoit que « dans les cas prévus aux articles 34 et 36 du présent règlement et pour une première infraction, l'interdiction de participer aux compétitions peut être remplacée, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal, par l'accomplissement, pendant une durée limitée correspondant à l'interdiction normalement encourue, d'activités d'intérêt général au bénéfice de la fédération ou d'une association sportive. »

- En matière disciplinaire il est également recommandé d'éviter de cumuler une sanction pécuniaire et une sanction assortie du sursis, cela ne laissant aucun moyen de pression pour recouvrer l'amende avant le renouvellement de la licence l'année suivante.

Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 30 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

III) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) ANNEES 2008 :

1) Bourg Saint Andéol : doublettes et tête-à-tête :

Très bonne organisation avec seulement un problème de sonorisation, mais seulement pour les parties de poule car le site concerné n'a plus été utilisé ensuite. Cette année les deux championnats étaient à 129 équipes car une place avait été attribuée d'office aux vice-champions de France. Or cela ne doit être le cas que lorsque la non-inscription d'équipes d'outre mer le permet. Cette règle sera strictement appliquée à l'avenir pour que ne soit pas dépassé le chiffre de 128.

A noter une excellente présence des élus municipaux et départementaux.

Suite à diverses remarques, il est rappelé que les organisateurs ne doivent en aucun cas faire payer les chambres d'hôtels à des tarifs plus élevés que ceux figurant dans les établissements. La règle veut d'ailleurs que, compte tenu des arrhes normalement versées au comité organisateur pour lui permettre de bloquer les réservations, le règlement définitif doit être effectué directement auprès des hôteliers par les Ligues et Comités.

Cette année a d'ailleurs vu une augmentation des dépenses d'hôtellerie et de restauration avoisinant en moyenne les 15 %.

2) Laon : doublettes mixtes

Très bonne organisation, rien à signaler sinon, comme d'habitude, une bonne présence du maire et des représentants de la municipalité sur un site que tous les pétanqueurs de France et de Navarre connaissent maintenant parfaitement.

3) Melun : doublettes au Jeu Provençal et interentreprises par équipe

La principale difficulté a tenu aux conditions atmosphériques car une pluie abondante et continue a contraint à interrompre le championnat durant presque toute la matinée du vendredi. Malgré cela l'organisation a été à la hauteur, la buvette et les stands étant heureusement placés à l'abri. Certains comités ont regretté de devoir payer les hôtels dès leur arrivée, sans avoir pu se rendre compte de leur qualité, même si les tarifs étaient normaux.

Une exhibition de tir progressif à la lyonnaise pendant le championnat a initialement été parfois mal perçue. En fait il s'agissait non pas d'une implication de la FFSB, mais d'une démonstration faite par un joueur de haut niveau handicapé pratiquant des trois disciplines - pétanque, jeu provençal et lyonnaise - qui a l'intention d'organiser en 2009 à Chantilly, en collaboration avec les deux fédérations, deux journées dédiées à ces trois disciplines avec des démonstrations et l'établissement de performances.

Les élus ont été peu présents et il faut regretter l'absence d'une antenne médicale, la Croix Rouge, qui avait initialement donné son accord, ayant prévenu l'organisateur dans la semaine précédant la compétition qu'elle ne serait pas présente faute de bénévoles.

La finale du Trophée de France Interentreprises par équipes s'est tenue en même temps que le championnat de Jeu Provençal avec huit équipes qualifiées. Elle a vu la victoire de l'équipe de La Poste du Var. Néanmoins M. DELCHET estime que cette compétition aurait davantage sa place en parallèle d'un championnat de France à Pétanque, celui des Vétérans par exemple.

Le groupe de travail compétent reverra également le calendrier de qualification car le nombre de départements intéressé est de plus en plus élevé. Il examinera également le cas d'une équipe qui ne s'est pas présentée pour la dernière rencontre qualificative. Il sera proposé de l'interdire de cette compétition l'an prochain.

4) Romans : Triplettes minimes, cadets et juniors.

Bonne organisation, antenne médicale, hôtellerie à proximité, repas corrects malgré un problème d'intoxication alimentaire pour tout un car le dimanche. Comme d'habitude le bureau a enregistré un nombre élevé de remplacements.

Les Coupes de l'avenir se sont parfaitement déroulées avec des graphiques bien distincts.

5) Gruissan : Triplettes féminines

Malgré un très joli site et une bonne organisation ce championnat aura surtout été marqué par la persistance d'un très fort vent qui a beaucoup perturbé celles qui n'étaient pas habituées ; heureusement le soleil a un peu adouci l'atmosphère le dimanche.

Quelques problèmes : sono pas assez puissante, pas de poste de secours, hébergement du chauffeur du car pour lequel il est rappelé qu'il doit être au même endroit que les officiels de la fédération, et, surtout, manque de toilettes. Il conviendra que ceux qui visitent les sites mettent l'accent sur cette nécessité, surtout pour les championnats concernant les Féminines.

Des contrôles antidopages ont été effectués ; ils ont tous été négatifs.

Quelques erreurs d'arbitrage ont été constatées, montrant la nécessité de la formation continue, tant sur les nouvelles règles que sur les anciennes.

Enfin une agression contre le Secrétaire Général fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la Commission Fédérale de discipline.

6) Sainte Livarde : Triplette vétérans

Bonne organisation mais là encore, la sono n'était pas de grande qualité à l'intérieur du boulodrome.

M. STIRMEL dresse le constat du test en grandeur nature de l'utilisation du support de licence type carte à puces.

La société Paragon s'était associée au groupe de travail et à nos deux informaticiens pour relever le défi. Vers la fin juillet, la société Hadoken, représenté par Eric Rebibo qui développe Geslico, a fourni un fichier de tous les licenciés qualifiés à ce championnat à Paragon par voie informatique comme cela se fera à partir du 20 novembre 2008. Le vendredi, s'est déroulé le test de vérification des licences cartes à puce, par rapport aux inscriptions fournies par les Comités.

Une lettre d'explication a été remise à chaque délégué et lorsque celui-ci a déposé les licences papier, il a récupéré les trois nouvelles licences de son équipe dans une enveloppe remise par Claude Stirmel.

Ensuite le délégué est venu passer, pour vérification, ces trois licences devant le lecteur branché à un ordinateur connecté sur internet. Nous avons connaissance des joueurs remplacés qui avaient fait l'objet de l'établissement d'une « carte pass ». Toutes les équipes ont été vérifiées au dépôt des licences papier et ensuite avec le lecteur et la nouvelle licence. Deux personnes de chez Paragon sont venues nous assister à la fin de la journée de ce test. A l'issue de la compétition, les nouvelles licences ont été récupérées contre la remise des anciennes à chaque délégué.

Le résultat du test a été très concluant car il a permis de déceler trois anomalies (une date de naissance erronée, un prénom différent et un club différent pour un des trois joueurs), réglées par le jury.

Puis il a été suivi sur informatique avec le logiciel de gestion des concours jusqu'à la fin du championnat.

Ces tests ont parfaitement démontré que la mise en place de la nouvelle licence carte à puce gérée avec un ordinateur branché avec un lecteur et connecté à internet apporte toutes les facilités d'utilisation que nous prévoyons, ainsi que la fiabilité des informations traitées.

B) ANNEES 2009 ET SUIVANTES :

1) Année 2009 :

Doublettes Féminines	:	13 et 14 juin	Lons le Saunier (39)
Triplettes Jeu Provençal	:	19 au 21 juin	Nîmes (30)
Triplettes Seniors	:	27 et 28 juin	Caen (14)
Doublettes et Tête-à-tête	:	11 et 12 juillet	Aurillac (15)
Doublettes Mixtes	:	13 et 14 juillet	Aurillac (15)
Triplettes Jeunes	:	22 et 23 août	Nevers (58)
Doublettes Jeu Provençal	:	28 au 30 août	Beaucaire (30)
Triplettes Féminines	:	29 et 30 août	Beaucaire (30)
Vétérans et Interentreprises	:	12 et 13 septembre	Moulins (03)

Pour 2010, a été enregistrée la candidature de Flamanville pour le championnat de France en doublette mixte, Paris Bercy pour le Triplette seniors, Aurillac pour le Triplette des féminines, Sedan pour les Vétérans et Interentreprises, enfin Soustons pour le Doublette féminin et l'individuel.

En 2011, les dossiers ont été envoyés à Niort pour le triplette senior et Strasbourg pour le Doublette mixte.

C) REMARQUES GENERALES :

Environ soixante contrôles d'alcoolémie ont été réalisés lors des Championnats de France 2008. Il semble que le caractère préventif ait fonctionné étant donné qu'aucun contrôle positif n'a été décelé. De tels contrôles pourront être effectués par les Comités et Ligues à condition de respecter le protocole désormais annexé au Règlement Administratif et Sportif de la F.F.P.J.P. et notamment qu'il soit réalisé par un médecin.

Il sera demandé que systématiquement les arbitres désignés par la fédération, le chauffeur du car et le responsable du stand fédéral soient logés dans le même hôtel que la délégation officielle de la F.F.P.J.P. A ce propos il est rappelé que les officiels doivent être logés au plus près du site et non dans le meilleur hôtel ou le plus cher. Ils sont là pour travailler et non pour passer un séjour de vacances.

Il a été demandé que soient effectués plus souvent des contrôles de boules.

Les retenues sur subventions seront désormais systématiques si les bons à tirer des programmes et des affiches ne sont pas envoyés au préalable au Secrétaire Général.

En ce qui concerne la répartition des équipes aux Championnats de France, désormais, les vice-champions de France ne seront pas automatiquement qualifiés pour l'année suivante. La place ne leur sera offerte qu'au cas où des désistements interviendraient afin d'éviter d'avoir des championnats de France à 129 équipes. La décision sera prise au moment du Congrès, au vu des informations données par les Ligues et Comités quant à leur participation aux divers championnats de France.

Quand un Comité ou une Ligue ne voudra pas prendre la ou les équipes supplémentaires offertes à la suite de la présence d'une de leurs équipes à partir des 1/8^{ème}, du Championnat de France en triplette, cette équipe sera reversée au pot commun pour le calcul de la répartition des équipes supplémentaires.

Une relance sera effectuée auprès des 15 Comités qui n'ont toujours pas transmis à Michel COSTE leurs demandes pour l'année prochaine.

IV) CONGRES NATIONAUX :

A) CONGRES 2009 :

Programme :

Jeudi 8 Janvier :		Accueil des délégations
	18h30	Réunion du Comité Directeur sortant
Vendredi 9	Matin	Accueil des délégations
	9h30	Assemblée Générale de la SAOS
	15h00	Ouverture du Congrès : Partie administrative
	19h00	Réception par la municipalité
Samedi 10	8h30	Suite du Congrès
		Mise en débat sur les sujets suivants :
		- Ages des catégories « jeunes »
		- Présentation de la licence lors des compétitions
		- Prélèvements sur les inscriptions et les dotations
Vers	12h00	Opérations de vote
	14h30	Reprise des travaux
	21h00	Repas de clôture
Dimanche 11	9h00	Réunion du nouveau Comité Directeur

Processus électoral :

La date limite pour le dépôt des candidatures a été fixée au **30 novembre** ; Il appartiendra à chaque candidat de vérifier auprès du Secrétaire Général que sa candidature a bien été enregistrée.

Lors de sa candidature, un médecin devra déclarer être candidat à ce titre, sinon il sera candidat dans le collège général.

L'élection se fera au scrutin uninominal à un seul tour pour un total de 21 sièges dont 3 ou 4 postes réservés aux Féminines en fonction des effectifs 2008 et 1 au Médecin, sans collèges spécifiques afin de respecter « l'égalité d'accès au Comité Directeur » à tous les candidats voulue par le Ministère. Cela signifie que le premier candidat déclaré Médecin et les 3 ou 4 premières Féminines seront élus quel que soit le nombre de voix obtenu ; seront ensuite élus les 16 ou 17 candidats ayant obtenu le plus de voix qu'ils soient masculins, féminins ou médecins.

En ce qui concerne les bulletins, les votants n'auront pas à respecter le détail des postes. Il suffira que les bulletins ne comportent pas plus de 21 noms non barrés.

Important : Ne pourront voter que les représentants des Comités issus des comités directeurs nouvellement élus pour la période 2009-2012.

Ainsi dès les élections terminées, les noms des délégués officiels à l'Assemblée Générale de la F.F.P.J.P. devront être communiqués au siège dans les meilleurs délais.

Ne pourront être candidats que ceux dont la licence aura été enregistrée sous Geslico pour la saison 2009.

Une commission électorale procèdera aux vérifications nécessaires quant à la qualité des candidats; elle organisera les opérations de vote et de dépouillement et vérifiera la légitimité des votants. Elle sera composée de : J. GALLAND, A. NICOLIER, G.COLETTE et X.GRANDE. Pour le dépouillement ces personnes pourront être assistées par des scrutateurs choisis dans la salle, à l'exception des candidats à cette élection. L'un de ses membres sera également présent lors de la réunion du Comité Directeur pour chaque désignation d'un candidat à la présidence.

B) ANNEES SUIVANTES :

Pour les années suivantes ont été enregistrés les dossiers d'Epinal (88) pour 2010 et Granville (50) pour 2011.

(La séance, suspendue à 17 heures, est reprise à 17 heures 40)

V) COUPE DE FRANCE DES CLUBS :

Le nombre de clubs inscrits pour l'édition 2008/2009 est de 2 731. Le premier après les tours départementaux devra être terminé le 26 octobre. Une seule demande de report a été formulée et refusée. Jean Charpentier attend des présidents de Ligue les sites pour 16èmes et 8èmes de finale.

La finale aura lieu à Oloron Sainte Marie (64) du 20 au 22 mars 2009 sur un site spécialement aménagé. L'engagement pris par la municipalité précédente a été maintenu par la nouvelle malgré le changement. La visite a été effectuée par Quarterback et le Président de la Ligue Aquitaine.

VI) TROPHEE DES VILLES :

Cette compétition aura lieu vendredi 31 octobre, samedi 1^{er} et dimanche 2 novembre à Metz. Les délégués fédéraux seront : MM. COSTE. STIRMEL et THERON

VII) COMPETITIONS INTERNATIONALES :

I. COMPETITIONS INTERNATIONALES :

A) Championnats d'Europe des Jeunes:

Ils se sont déroulés du 8 au 10 août à NIEUWEGEIN (Pays-Bas). L'organisation a été de qualité dans un boulo-drome adapté à ce type de compétition. Les nations représentées étaient plus nombreuses que d'habitude.

L'équipe composée de Gaëtan Blaszcak, Florent Coutanson, Vianney Moureau-Fontan et Dylan Rocher a remporté le titre face à l'Espagne, Dylan Rocher obtenant la médaille de bronze au Championnat de Tir.

Durant cette compétition, s'est déroulé le congrès de la Confédération Européenne de Pétanque (C.E.P). Le nombre de membres du Comité Directeur a été porté à 11. A été mise en place une commission technique qui sollicitera des membres extérieurs au Comité Directeur. Les fédérations concernées seront averties. Enfin, pour améliorer ses ressources financières, sera décidée une augmentation de l'adhésion.

B) Championnats du Monde des Féminines:

Ils ont eu lieu à Samsun en Turquie du 10 au 12 octobre. Cette nouvelle fédération avait mis en place une organisation exemplaire. La délégation française était hébergée dans un hôtel de qualité avec la délégation de la F.I.P.J.P.

Les parties se sont déroulées sous un chapiteau immense installé sur le front de mer dans cette « petite » ville de 350 000 habitants. En raison d'un défaut d'information à la fois de quelques fédérations et, surtout, des délégués des pays, il n'a pas été jugé opportun d'utiliser le système Swiss, les principales réticences portant non sur le système lui-même qui est de loin le plus judicieux et le moins sujet à arrangements, mais sur le fait de devoir organiser des parties en temps limité. Comme cela devra de toute façon être la règle dans les grandes compétitions internationales multisports, la FIPJP procédera aux adaptations réglementaires nécessaires lors du Congrès de Dakar.

« Certaines » - souvent les perdantes !- ont jugé que quelques jeux étaient trop sablonneux mais les meilleures équipes ont quand même émergées.

Cette compétition a été remportée par l'équipe d'Espagne face la seconde équipe de Thaïlande formée de jeunes joueuses qui n'ont pas su saisir leur chance après une demi-finale entre Thaïlandaise où elles avaient éliminé les championnes du monde diminuées par la maladie de l'ancienne championne du monde de tir qui a dû être hospitalisée aussitôt après. L'équipe de France composée de Ranya Kouadri, Angélique Papon, Florence Schopp et Christine Virebayre a obtenu la médaille de bronze après avoir complètement déjoué contre l'Espagne en demi-finale.

Le groupe France était pourtant très motivé, mais l'effet d'entraînement de la victoire d'Angélique dans le championnat du monde de tir n'a pas suffi.

Il conviendrait que les délégués Fédéraux fassent l'objet d'une formation en matière de contrôle anti dopage, qu'ils soient responsables de l'opération ou simplement chargés d'escorter un joueur ou une joueuse avant le contrôle.

C) Championnats du Monde en Triplettes:

Ils se dérouleront du 12 au 16 novembre à Dakar (Sénégal) sur le site des hôtels N'gor Diarama. La délégation française partira le lundi 10.

Le Congrès International qui se déroulera le jeudi matin verra le renouvellement de 5 membres du Comité Exécutif ainsi que du Président qui est élu directement par les fédérations. Claude AZEMA sera candidat à sa succession et, en cas de succès, il soumettra au vote du Congrès les candidatures de Céline THEDEVUIDE au secrétariat, et de Michel SIGNAIRE, qui est revenu sur sa décision de démissionner, à la trésorerie.

Le Congrès devrait également entériner les modifications au règlement de jeu adoptées par le Comité Exécutif au mois d'avril. Il sera alors possible d'imprimer un nouveau fascicule à jour du règlement qui devrait être disponible en début d'année, car les nouvelles dispositions seront applicables au 1^{er} janvier.

Il devrait également être décidé que le championnat du monde en triplettes n'ait plus lieu que tous les deux ans en alternance avec celui des Féminines. Les autres années seraient réservées aux championnats continentaux qui deviendraient qualificatifs pour les championnats du monde.

D) Autres compétitions internationales :

La finale de la **Coupe d'Europe des clubs** aura lieu à Gênes du 5 au 7 décembre avec la participation du Duc de Nice pour la France.

Les **Jeux Méditerranéens** se dérouleront à Pescara (Italie) du 26 juin au 5 juillet. La France y sera représentée par une doublette chez les Hommes et une doublette chez les Féminines, et les boules seront la seule discipline non olympique présente dans ces jeux. Nos joueurs et joueuses seront inclus dans l'équipe de France et entièrement pris en charge par le CNOSF.

Les **Jeux Mondiaux** seront organisés à Kaohsiung (Taiwan) sur un site situé dans un parc en centre ville tout près du stade principal. Il y aura six triplettes chez les Féminines et six chez les Hommes. Outre la Chine et Taiwan, qualifiées d'office, seront retenus les quatre pays demi-finalistes aux championnats du monde 2008. La France est donc d'ores et déjà qualifiée chez les Féminines. Le CNOSF prendra en charge les tenues de défilé et de hors compétition, ainsi que la moitié du coût du déplacement.

VIII ARBITRAGE

Les 13 candidats ayant satisfait aux épreuves orales et pratiques de l'examen d'arbitre national, après l'écrit de janvier sont : MM. FALOURD (91), GABRIEL (30), Mme KRAEMER (13), MM. MONIERE (92), PLOCUS (Martinique), Mmes SALIBA (13), SUCCI (59) et M. VITOU (34) ;

Le Comité Directeur entérine leur nomination. Ils seront désignés pour officier l'an prochain sur des concours nationaux. Seul M. GARCIA bien qu'ayant été supervisé, mais absent à la journée de formation obligatoire, devra attendre celle de 2009.

Liste des candidats à l'examen d'arbitre national qui se tiendra au siège de la Fédération le 18 janvier 2009 : MM. CRETEL (62), FERRANDEZ (34), FORT (03), MARGARIT (81), MARZAT (72), MASSAT (09), OLIVIER (33), Mme PLASTRE (21), MM. TREUVEY (01), VIARD (09) ;

Pour arbitrer un Championnat de France, l'arbitre devra porter le maillot officiel de la F.F.P.J.P.

Celui-ci est offert aux arbitres désignés par la Fédération ; ceux désignés par leur Comité ont la possibilité d'en acquérir. Il conviendrait de prévoir également une homogénéité en ce qui concerne les pantalons, notamment afin d'éviter les jeans que l'on refuse aux joueurs.

La Commission souhaite qu'à l'avenir les tenues des arbitres soient homogènes sur tout le territoire, au moins pour tous les championnats et les concours nationaux, avant de le devenir pour tous les concours.

Les arbitres redoutent de plus en plus d'arbitrer les Championnats de Jeu Provençal, car cela devient très difficile de faire respecter le règlement en raison des mauvaises habitudes souvent tolérées dans les départements « traditionnels ».

Dés modifications du Règlement de Jeu devraient être adoptées par la F.I.P.J.P. à Dakar. En ce qui concerne le Jeu Provençal, sont proposés les aménagements suivants :

- **Article 5** le point de mène est interdit lors des qualifications à un Championnat de France.
- **Article 6** - au départ le joueur doit avoir au moins un pied dans le cercle, en aucun cas un pied ne doit dépasser le bord du cercle le plus proche du but.
- **Article 10** - « celui qui s'apprête à pointer » au lieu de jouer.

Dès que le règlement officiel sera entériné, au retour des Championnats du Monde au Sénégal il sera mis sur Infos Arbitrage.

Sera étudiée la possibilité d'une licence à points, pour lutter principalement contre les joueurs qui ne font jamais de fautes graves méritant un rapport. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.

Tout licencié, atteignant l'âge de 16 ans dans l'année, peut être candidat à l'examen d'arbitre départemental. L'autorisation parentale est OBLIGATOIRE. Jusqu'à l'année de ses 18 ans, il n'arbitrera que les compétitions « Jeunes ». De plus, la première année, il doit être accompagné par un arbitre confirmé qui lui servira de tuteur. A sa majorité, et après deux ans de stagiaire, il devient arbitre départemental.

Le programme de la journée de formation qui aura lieu le 9 novembre prochain au CNOSF à Paris sera le suivant :

- 9h30 : Mot d'accueil du Président de la F.F.P.J.P.
 - Présentation de la journée.
 - Questionnaire sous forme de QCM avec cinq questions en Provençal et dix de Pétanque
 - Correction collective rapide.
 - Intervention de Bertrand GUERINEAU sur "*l'approche psychologique du statut et des rôles de l'arbitre de haut niveau à la pétanque et jeu provençal*".
 - 14h00 reprise des travaux :
 - Projection de diapos illustrant les nouveautés :
 - Réponses aux questions diverses
- Nous terminerons cette journée par la présentation par *Claude STIRMEL* de la nouvelle licence. Qu'apportera-t-elle à l'arbitre ?
- 17h00 : fin de la réunion

(La séance suspendue à 19 heures 05 est reprise le lendemain à 8 heures)

IX) LE SUPPORT DE LICENCE CARTE A PUCE :

Les formations effectuées jusqu'alors – elles ont touché 76 comités et 240 personnes - ont montré que, même les représentants de Comités plutôt récalcitrants ont été conquis et ont saisi l'intérêt de ce nouveau dispositif.

Pour la fabrication Paragon est en mesure de réaliser 10 000 supports par jour. Toute licence commandée jusqu'au mercredi pourra être reçue au comité le vendredi.

Le problème majeur soulevé concerne essentiellement le certificat médical. Lors de concours tenus sans lecteurs, le joueur devra l'avoir joint à sa licence. Dans les autres cas, il sera renseigné soit lors de la prise de la licence soit lors du passage de la licence sur le lecteur. Le logiciel fédéral sera ensuite mis à jour automatiquement lorsqu'il y aura une connexion Internet.

Les règles le concernant sont les suivantes :

- Non obligatoire à la prise de la licence ;
- Obligatoire à la prise de la licence en cas de 1^{ère} licence F.F.P.J.P (voir Règlement médical fédéral) ;
- Obligatoire pour participer à toutes les compétitions agréées par la F.F.P.J.P.

Il est rappelé que la détention d'un certificat de non contre indication n'a rien à voir avec l'assurance. Celle-ci couvre infinitésimalement tous les licenciés, même s'ils n'ont pas de certificat médical.

Les pastilles indétachables seront collées sur le support pour le renouvellement de licence en 2010. Néanmoins, une fois que tous les clubs seront équipés de lecteurs, elles ne seront plus nécessaires.

En ce qui concerne l'achat d'ordinateurs portable de marque DELL pour les clubs, nous en sommes actuellement à 360 unités commandées. Dès que nous serons à 500 commandés réglées d'avance, la commande sera validée et les premières pièces seront livrées dès janvier prochain. Daniel READ est chargé par le Comité Directeur de gérer de ce dossier.

Il avait été prévu l'achat d'un lecteur par club. Suite à une réunion de travail sur ce sujet, il avait été demandé de n'en commander que 2 500 unités. Or après recensement des besoins auprès de tous les comités, il s'avère que le besoin est bien supérieur : environ 5 800 pièces. Les livraisons se feront dans l'ordre des commandes et au prorata des besoins immédiats, mais tous les comités seront satisfaits au plus tard au premier trimestre.

Il a été prévu que les lecteurs pourront lire les licences prises en fin d'années et qui seront valables durant 13 à 15 mois.

Les comités n'ayant pas encore passé commande sont les suivants : 04, 10, 36, 80,972, 973, 975, 978, 979. En fait cela est souvent lié au fait qu'ils n'ont envoyé personne dans les formations.

La migration est prévue le 20 novembre prochain. A partir de cette date, il ne sera plus possible d'émettre de licence papier.

Tous les jeudi matin sera disponible un fichier régional ou national qui pourra ainsi être envoyé aux clubs pour gérer le concours sans connexion Internet.

Les duplicata seront facturés aux comités par la Fédération à 5,50€ soit le même prix que la licence. Par contre en cas d'erreur sur la licence (nom mal écrit, erreur dans l'adresse) dans la saisie des informations, ce support ne sera facturé par la F.F.P.J.P que 3,00€.

En ce qui concerne les duplicata, il est précisé que si le joueur se présente sur un concours avec son support de licence initial, alors qu'il a demandé et reçu son duplicata, l'ordinateur le signalera.

Pour championnats de France et les concours nationaux l'utilisation d'un ordinateur connecté au lecteur sera obligatoire avec en plus, l'utilisation du logiciel de tirage fédéral.

Des partenariats régionaux pourront être négociés par les comités et/ou les ligues afin d'apposer le logo du partenaire sur l'étui des joueurs licenciés dans le département ou la région concerné.

Des fascicules d'aide à l'utilisation seront mis en ligne : établissement des licences, gestion des concours, utilisation des lecteurs...

X) BILAN DTN :

Le bilan des invitations des équipes de France pour cette année est financièrement déficitaire, mais elles servent non seulement à la préparation des équipes, mais également à la promotion de la discipline surtout dans des régions où ne vont pas souvent les meilleurs joueurs. Leur nombre sera diminué en 2009 et la redevance demandée pour les déplacements des joueurs sera plus proche des coûts réellement supportés par la Fédération. Des efforts continueront néanmoins à être faits lorsqu'il s'agira davantage de promotion de nos disciplines.

Les responsables de chaque équipe transmettront leur préparation souhaitée puis la D.T.N après étude, fixera le calendrier.

La Confédération Européenne de Pétanque a décidé de continuer l'organisation du Championnat d'Europe par équipes pour les Espoirs : Féminines et Masculins, mais, désormais, sur une seule année civile.

Ainsi, pour 2009, les éliminatoires auront lieu au mois de mars – 21 et 22 - et les finales au mois d'octobre. Les Hommes seront dans le groupe qui jouera en Allemagne et les Féminines dans celui prévu en Turquie.

Les conditions de la participation des équipes de France aux Masters de Pétanque sera rediscutée.

Victor NATAF rappelle qu'il partira à la retraite en 2009. A partir du 1^{er} mars, il soldera ses congés, reviendra au mois de juin, repartira en congés les mois de juillet et août et enfin sera officiellement en retraite au mois de septembre. Dés lors, afin d'assurer la transition, Jean Yves PERONNET prendra en charge les dossiers majeurs à partir de 2009.

Son poste ne sera donc ouvert qu'à compter du 1^{er} septembre prochain. Jean Yves fera acte de candidature et, si sa demande est acceptée, il faudra trouver un successeur au poste de CTN. La F.F.P.J.P. a cependant déjà fait l'objet de sollicitations à ce sujet.

La liste des joueurs de Haut niveau va être mise à jour et, en ce qui concerne le suivi médical réglementaire des sportifs, un protocole de visite a été effectué afin qu'ils puissent effectuer ces examens dans un site proche de leur domicile et non plus systématiquement au CREPS d'Aix en Provence. Cela permettra notamment de diminuer le coût de ce suivi médical.

La politique de haut niveau a permis de mieux installer les joueurs concernés : de nombreuses aides à la formation ont pu leur être allouées, près de dix contrats d'insertion professionnelle ont été passés pour eux, ils sont nombreux à bénéficier de conventions passées entre la fédération et leurs employeurs aux termes desquels l'Etat compense le manque à gagner provoqué par l'absence du joueur,

Outre le gros travail réalisé sur le plan médical, plusieurs joueurs sont incités à préparer les BE, nouvelles possibilités d'ouverture professionnelle. Les joueurs qui ne satisferaient pas au suivi médical seraient retirés des listes de haut niveau.

La Commission du haut niveau examinera le 11 novembre les résultats de cette politique au sein de la FFPJP pour trancher sur le renouvellement ou non de l'admission de la Pétanque en son sein.

XI) DISCIPLINE :

Affaire du C.D 47 : Un courrier de M. SALVANT (Président du CD 47) a été adressé à la Fédération faisant état de la condamnation pénale d'un de ses licenciés pour atteinte sexuelle. La commission de discipline nationale a fait savoir que ces faits auraient pu faire l'objet de poursuites par la commission départementale, mais les délais d'engagement des poursuites sont largement dépassés. Dès lors, les instances disciplinaires fédérales ne peuvent plus être saisies dans cette affaire.

La seule possibilité reste le refus de délivrance d'une licence dans le respect des statuts fédéraux.

Affaire Castillo & Santi (13): Suite aux incidents s'étant déroulés lors du Championnat de Ligue P.A.C.A., la commission de discipline nationale s'est réunie le 19 août dernier pour statuer en appel. La commission a modifié les sanctions initialement rendues.

Le Comité Directeur s'est prononcée favorablement à la demande émise par la Présidente de la Ligue P.A.C.A., de transmission d'une copie du dossier.

Affaire Matraglia (83): La commission de discipline nationale statuera en appel sur cette affaire le 19 novembre prochain.

(La séance suspendue à 10 heures 55 est reprise à 11 heures 20)

XII) ASSURANCES

Le contrat M.M.A a été préféré à celui de la compagnie GENERALI, ce dernier étant plus restrictif, et à coût individuel plus élevé. De plus, nous n'avons eu qu'à nous féliciter du fonctionnement de ce contrat au cours des trois années écoulées, qu'il s'agisse de la gestion par Christian Dairou ou de la satisfaction des garanties. Nous avons connu de gros sinistres, notamment plusieurs décès et un rapatriement coûteux d'un supporter français depuis la Thaïlande.

Les grandes lignes des garanties contractuelles sont les suivantes :

Les activités assurées sont la pratique et l'enseignement de la Pétanque et du Jeu Provençal y compris toutes ses activités connexes au sens large (repas, soirées, ...)

Les assurés sont tous les licenciés, les Comités, les Ligues, les clubs, la FIPJP pour ses activités en France, la SAOS, ainsi que les non licenciés pour certaines opérations de promotion : journées portes ouvertes, journées du sport...

Le contrat prévoit :

- **Responsabilité Civile** : Dommages causés à autrui y compris la responsabilité civile des dirigeants de droit et de fait en cas de faute (erreur de gestion par imprudence négligence ou omission)

- **Dommages corporels** : Décès, invalidité permanente, incapacité temporaire, remboursement des soins

- **Recours et défense Pénale** : Recours : assure les frais pour obtenir réparation si dommages corporels notamment. Défenses Pénale : lorsque l'assuré est poursuivi devant les juridictions pénales, paiement des frais.

- **Dommages aux véhicules**: (Pas le VOL) Intervient en complément de l'assurance personnelle obligatoire soit payement de la franchise.

Ex : parent qui amène son fils à un concours sans mission du club : pas de prise en charge
Educatrices pris en charge.

- **Assistance voyage**: Pour licenciés qualifiés à un Championnat de France ou épreuve internationale, accompagnants, participants congrès et membres du Comité Directeur fédéral. Prise en charge

des frais de transport, soins médicaux à l'étranger, frais de rapatriement frais de transport d'un membre de la famille + mise à disposition d'un moyen de transport + assistance famille monoparentale ;

- **Protection juridique**: Toute réclamation amiable ou judiciaire faite PAR ou CONTRE l'assuré.

Nouveautés :

- Franchises mises en place pour tous les sinistres alors que précédemment non: 750€ pour dommages immatériels (défaut d'information, etc...), 75€ dommages aux véhicules ;
- Augmentation des garanties pour certains sinistres: responsabilité médicale, dommages causés aux biens immobiliers prêtés ;
- Lunettes : devant la recrudescence de déclarations frauduleuses, il sera demandé de présenter les factures d'achat des brisées et des nouvelles ;
- Nouvelle garantie : prise en charge des frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale.

Compte tenu du taux de sinistralité la cotisation par licence progressera de 10 centimes, mais elle inclura désormais la protection juridique des dirigeants et cette dernière sera étendue aux arbitres pour les problèmes intervenant dans l'exercice de leurs fonctions.

Si le contrat fédéral couvre la quasi intégralité des risques, il ne couvre pas les dommages subis aux locaux. Il est donc INDISPENSABLE de souscrire une assurance pour ceux -ci.

Une procédure sera mise en place pour informer tous les licenciés qu'ils ont la possibilité de souscrire auprès de notre assureur des garanties plus élevées. Il s'agit d'une obligation légale.

Ce contrat sera accompagné d'une convention de partenariat.

Le Comité Directeur entérine le choix de cette compagnie.

XIII) PARTENARIATS :

Concernant l'assurance des dossiers de propositions de partenariat ont été envoyés à plusieurs compagnies d'assurance et certaines se sont montrés intéressés : MMA, MDS, Generali et Elis Cap Prévoyance. Cependant les seuls s'étant véritablement positionnés en fournissant des propositions concrètes aussi bien sur le contrat d'assurance que sur le partenariat ont été MMA et Generali.

Le montant du contrat de partenariat avec MMA progressera régulièrement durant les trois prochaines années : 72 000, 80 000 puis 88 000 €. Aucune partie de ces sommes ne sera plus subordonnée à la diffusion de nos événements sur des chaînes hertziennes. Il en ira de même du contrat entre MMA et Quarterback.

Le renouvellement des contrats avec les fabricants de boules est en cours. Ainsi, VMS Plot a déjà résigné pour les trois années prochaines avec une légère augmentation de 5 %. Les négociations sont en cours avec la société OBUT afin de finaliser un accord sur trois ans et non plus annuellement comme aujourd'hui.

Le contrat avec l'équipementier ERIMA suit son cours. La SAOS Promo-Pétanque est devenu revendeur officiel de cette société et commercialise notamment des polos, sweats et pantalons.

En ce qui concerne *Boulisme*, il est rappelé que le Comité Directeur ainsi que le dernier Conseil National avaient souhaité la continuation de la collaboration avec cette revue. Dans ce cadre la SAOS a conclu une convention ramenant sa participation à 60 000 € par an, non plus comme une simple contribution, mais contre la mise à disposition de 4 pages par numéro pour promouvoir ses produits.

Une autre convention a été passée avec la FFPJP prévoyant la souscription fixe de 6 000 abonnements et non pas en fonction d'un chiffre global d'abonnements à atteindre par la revue, ainsi que des actions de promotion sur les sites des championnats de France et dans ses publications.

En ce qui concerne les droits télévisuels, les contrats avec la chaîne « Sport + » par la FFPJP et la FIPJP ont été renouvelés jusqu'en 2011.

Maryan BARTHELEMY a transmis à la Fédération la liste des entreprises démarchées dans le cadre de la recherche de sponsors et indiqué que des pistes existaient avec un établissement bancaire.

Les termes « Masters de Pétanque » font l'objet d'un dépôt de marque et sont réservées à la compétition gérée par Quarterback. Toute autre utilisation peut faire l'objet de poursuites.

XIV) REGLEMENT MEDICAL

Jean-Pierre IANNARELLI a présenté au Comité Directeur un projet de règlement médical très complet qui reprend les dispositions législatives et réglementaires obligatoires. Il prévoit notamment que, désormais, à la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée, la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal. Et que la participation à toutes les compétitions agréées par la F.F.P.J.P., est subordonnée à la présentation de la licence mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou du certificat lui-même.

Outre la composition de la Commission médicale fédérale et ses attributions, il fixe le cadre du suivi réglementaire des sportifs de haut niveau. Il conviendrait que soient peu à peu mises en place des commissions régionales et que des médecins départementaux rejoignent la commission.

Il faut insister sur la nécessité de prévoir des antennes médicales sur les principales compétitions et sur le fait que, même s'ils sont bénévoles, ceux qui interviennent dans le secteur médical auprès des joueurs, doivent avoir un contrat de travail.

Outre les contrôles anti dopage, cette année a vu la réalisation de plus d'une centaine de contrôles préventifs d'alcoolémie. Ils se sont tous révélés négatifs. L'objectif étant justement d'éviter de débordements, donc d'avoir un caractère préventif et dissuasif, il convient de se féliciter de cette mesure qui, en outre nous positionne favorablement auprès des pouvoirs publics et sportifs. A l'occasion, demandez-leur dans quelles disciplines sportives autres que de sports mécaniques ou d'adresses, ils ont déjà vu de tels contrôles.

Les 21 contrôles anti dopage ont fait ressortir 5 cas positifs : deux pour consommation de cannabis, trois pour usage de produits interdits dans des médicaments pour lesquels un justificatif a été fourni ultérieurement. Ces derniers ont reçu un simple avertissement, mais la commission ne pourra pas généraliser de telles mesures d'indulgence au risque de se voir reprendre par l'AFLD.

(Le règlement médical est adopté à l'unanimité)

XV) QUESTIONS DIVERSES :

LE PRIX BERNARD DUC a, comme d'habitude, été décerné à deux villes. Les maires de ces cités ainsi que les présidents des deux Comités départementaux en seront avisés. Ces derniers devront s'assurer que la municipalité sera représentée au Congrès avant que ce choix ne devienne définitif.

LE PRIX KIKI AUSSARESSES a été attribué à Gilles MERLOT-PICH du Dauphiné Libéré. Il en sera avisé par la Fédération et sera invité au Congrès.

XVI) PROCHAINES REUNIONS :

Une réunion de la commission des finances est prévue en décembre au siège de la F.F.P.J.P. Elle devrait être suivie d'une réunion du Bureau national pour examiner le projet de budget prévisionnel qu'elle proposera.

Comité Directeur: Jeudi 8 janvier à St Pol sur Mer vers 18 heures 30
 Vendredi 13 et samedi 14 février au siège à Marseille

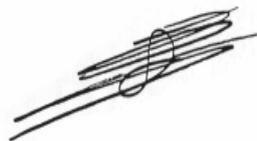
Conseil National: Samedi 14 et dimanche 15 février au siège à Marseille

Le Secrétaire Général de la FFPJP



A.JUAN

Le Président de la FFPJP



C.AZEMA